



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Isere

Question écrite n° 1587

Texte de la question

M Georges Colombier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur de nombreux dossiers en attente concernant la rentrée scolaire dans le département de l'Isere. Ainsi, à l'école Andre-Malraux de La Cote-Saint-Andre, une classe bloquée en mars l'est toujours en juin et l'une des quatre institutrices a déjà été mutée. Il souhaiterait connaître ses intentions pour rendre plus rapides les décisions d'affectation de postes d'enseignant et le nombre de classes ouvertes à la rentrée. En effet, un délai plus bref améliorerait nettement la qualité du service public en évitant les prises de position passionnées à chaque rentrée.

Texte de la réponse

Reponse. - Il convient de préciser que la plus grande partie des mesures de carte scolaire sont arrêtées assez tôt dans l'année après consultation des différentes instances départementales ; cependant il est inévitable que des situations restent en attente compte tenu des incertitudes qui pèsent souvent sur les effectifs, notamment dans les départements où l'on enregistre des mouvements de population importants susceptibles de faire varier sensiblement le nombre des élèves à accueillir dans tel ou tel quartier et cela au moment même de la rentrée. En tout état de cause, les inconvenients qui résultent des opérations de blocage sont moindres que ceux qui résulteraient du fait d'avoir pris des mesures définitives alors que les effectifs constatés ne correspondraient pas aux prévisions. Cela étant, les autorités académiques qui sont obligées de recourir à cette procédure s'efforcent toujours de concilier les intérêts du personnel avec les exigences du service public. C'est ainsi que le blocage d'une classe décidé au mois de juin à l'école maternelle Andre-Malraux a été annulé au vu du constat de rentrée ; cette école fonctionne actuellement avec quatre classes pour quatre-vingt-treize élèves inscrits. En outre, trente enfants de deux ans seront accueillis compte tenu de la structure actuelle de cette école.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1587

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2345